

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du mercredi 14 mars 2018 à 18h</p>

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 14 mars 2018 à 18h au siège du SICOVAD sur convocation de Monsieur Benoît JOURDAIN, Président.

Présents (20) : D. ANDRES, R. ALEMANI, N. BRAUN, C. CHARRIERE, P. CHOSEROT, F. CLAUDON, F. DIOT, G. EYMANN, C. FERINA, D. GROSJEAN, JF. GUIVARCH, JC. HUMBERT, B. JOURDAIN, A. LAPOIRIE, Y. LECLECRC, M. MANGE, J. MORIN, D. ROBERT, JJ. ROSAYE, B. RUGGERI.

Excusés (16) : D. BERNARD, B. BINAME, M. BISSON, R. CLEMENT, JC. CRAVOISY, MF. GASPARD, B. LAURENT, J. MANGEL, D. MATHIEU, P. NOEL, F. RENARD, J. RICHARD, J. SIMEON, C. THIRIAT, D. VALENTIN, C. VUILLEMARD.

Présents à titre consultatif : A. HUSSON, M. DUFOUR.

Pouvoirs :

D.VALENTIN donne pouvoir à B. JOURDAIN.
R. CLEMENT donne pouvoir à JF. GUIVARCH
D. MATHIEU donne pouvoir à R. ALEMANI.
J. MANGEL donne pouvoir à JC. HUMBERT.

Le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.
M. Jean-Jacques ROSAYE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 21 février 2018

Il est proposé d'accepter le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 21 février 2018, envoyé le 26 février 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Approbation des comptes administratifs

Les comptes administratifs 2017 sont présentés par le Président sur la base du rapport envoyé aux délégués avec la convocation et joint au présent compte-rendu.

A l'unanimité moins une voix (le président ne prenant pas part au vote conformément à la règle) les délégués approuvent chacun des comptes administratifs tels que présentés.

Monsieur le Président fait alors son retour dans la salle pour poursuivre la séance.

3 – Affectation des résultats

Comme déjà indiqué lors du vote des comptes administratifs, le Président propose d'affecter les résultats comme indiqué dans le rapport présenté.

A l'unanimité, le Conseil syndical vote l'affectation des résultats 2017 telle que proposée.

4 – Approbation des comptes de gestion

Madame Sylvie DIEUDONNE, comptable public du SICOVAD, a confirmé la conformité des comptes administratifs et des comptes de gestion. Monsieur le Président fait alors procéder au vote des comptes de gestion 2017. Le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion

2017 (budget annexe puis budget principal) et constate la conformité avec les comptes administratifs.

5 – Budgets primitifs 2018

Les budgets 2018 sont présentés par le Président sur la base du rapport envoyé aux délégués avec la convocation et joint au présent compte-rendu.

Le Comité Syndical à l'unanimité décide d'approuver chacun des budgets primitifs 2018 (annexe et principal) tels que proposés.

6 – Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018

Le Président propose de fixer le taux 2018 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour chacune des zones selon la répartition suivante :

- Zone 1 : 8,75 %
- Zone 2 : 8,87 %
- Zone 3 : 9,93 %
- Zone 4 : 9,93 %
- Zone 5 : 9,93 %

Il est en effet proposé de passer les groupes 4 et 5 au même taux que le groupe 3, compte tenu du niveau de service sur ces territoires et de leurs performances similaires.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver les taux de TEOM proposés.

7 – Convention avec le SDIS 88

Le SICOVAD assure aujourd'hui un service de proximité auprès des habitants des 112 communes dont il a la charge. Ses agents sont identifiés comme des acteurs essentiels au bon déroulement du service public de gestion des déchets ménagers et travaillent à l'amélioration continue de sa qualité.

Ses agents sont d'ailleurs pour certains fortement intégrés dans la vie locale, par le biais d'engagements associatifs ou sportifs. Cet investissement « humain » crée un vivier local de citoyens engagés. Une demi-douzaine d'agents va encore plus loin, en tant que sapeur-pompier volontaire.

Le SDIS 88 s'est récemment rapproché du SICOVAD pour que ce dernier formalise une convention pour l'octroi d'autorisation d'absence pendant le temps de travail des agents par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires au SDIS des Vosges.

Il est proposé de signer une convention avec le SDIS sur 2 axes :

- Formation : 5 jours de formation par an (report cumulé de 5 jours)
- Mise à disposition : disponibilité opérationnelle spécifique (option n°3) et indisponibilité opérationnelle (option n°5).

La disponibilité opérationnelle spécifique autorise le sapeur-pompier volontaire à quitter son travail en cas de besoin impératif et à avoir des retards à l'embauche. Toutefois, il appartient au sapeur-pompier de ne pas s'engager sur une opération de secours dès lors qu'il a la connaissance d'un travail impératif à réaliser.

Le SICOVAD assurant un service public de proximité auprès de ses habitants, une vigilance accrue sera portée sur ce dernier point. En cas de difficulté, il sera toujours possible de revenir sur l'étendue de la convention, notamment sur la disponibilité opérationnelle. Le principe de la subrogation est retenu.

A noter, cette convention permettra de travailler sur une dynamique commune : disposer d'agents engagés et formés, amélioration de la connaissance du territoire, synergies sur les formations et les permis poids-lourds... Elle peut et doit également faire naître des vocations.

Le Président propose donc de signer ladite convention. Le Comité syndical à l'unanimité approuve ce projet de convention et autorise le Président à le signer.

8 – Questions diverses

Monsieur CLAUDON s'interroge sur l'opportunité d'avoir recours à des bennes à ordures ménagères de location, pour éviter ainsi les surcouts liés à l'entretien de ces véhicules et constatés ces dernières années.

Monsieur DUFOUR précise que ce type de location n'est pas très usitée dans le monde des déchets. Le SICOVAD privilégie l'acquisition de BOM avec des extensions de garantie à 5 ans, associée avec un taux de renouvellement du parc plus élevé. En réalité, les principales inquiétudes portent sur le matériel de bennes à chargement latéral, pour lequel une réflexion en profondeur sera engagée en 2018.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h15.

